

ARMURERIE AU-SAINT-HUBERT

Stand de Tir de Baixas

NOS COURS

Cours condensés et simplifiés — réservés aux adhérents

SOMMAIRE

Cours 1 — Catégories armes A2 / A1 / B / C / D

Cours 2 — Cône de sécurité

Cours 3 — Disciplines et épreuves

Cours 4 — Drapeau de sécurité

Cours 5 — Incident de tir

Cours 6 — Le lâcher

Cours 7 — Le stockage des armes

Cours 8 — Ligne visée et ligne de mire

Cours 9 — Nomenclature pistolet

Cours 10 — Proportion visée

Cours 11 — Règlement arrêt de tir

Cours 12 — Règles et équipements de sécurité

Cours 13 — Transport de l'arme

Cours 14 — La visée

CATÉGORIES ARMES A2 / A1 / B / C / D



LE CLASSEMENT EN UN CLIN D'ŒIL

SCA Service Central des Armes
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LES RÉGIMES DE DÉTENTION DES ARMES

RETROUVEZ CI-DESSOUS QUELQUES EXEMPLES D'ARMES CLASSÉES PAR CATÉGORIE.

POUR LE DÉTAIL DES CATÉGORIES, SE RÉFÉRER À L'ARTICLE R 311-2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ARRÊTÉS DE CLASSEMENT DISPONIBLES SUR [INTERIEUR.GOUV.FR/ARMES](http://interieur.gouv.fr/armes)

LES RÉGIMES DE DÉTENTION DES ARMES

A2 INTERDITES

- ARMES À FEU D'ÉPAULE ET DE POING AUTOMATIQUES
- MUNITIONS PERFORANTES
- [...]

**A1** INTERDITES (SAUF DÉROGATION TIR SPORTIF)

- ARMES À FEU D'ÉPAULE SEMI-AUTOMATIQUES À PERCUSSION CENTRALE D'UNE CAPACITÉ > À 11 COUPS LORSQUE LE CHARGEUR AMOVIBLE EST INSÉRÉ
- ARMES DE POING D'UNE CAPACITÉ > À 21 COUPS LORSQUE LE CHARGEUR AMOVIBLE EST INSÉRÉ
- [...]

**B** SOUMISES À AUTORISATION

- ARMES À FEU D'ÉPAULE SEMI-AUTOMATIQUES À PERCUSSION CENTRALE D'UNE CAPACITÉ > À 3 COUPS ET ≤ À 11 COUPS LORSQUE LE CHARGEUR EST INSÉRÉ
- ARMES À RÉPÉTITION MANUELLE À CAPACITÉ > À 11 COUPS ET ≤ À 31 COUPS
- GÉNÉRATEURS AÉROSOLS > À 100ML
- ARMES DE POING ≤ À 21 COUPS
- FUSILS À POMPE À CANON LISSE,
- FUSILS À POMPE À CANON RAYÉ CALIBRES : 8, 10, 12, 14, 16, 20, 24, 28, 32, 36 ET 410
DISPOSANT AU MOINS D'UNE DES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
 - UNE CAPACITÉ > À 5 COUPS (4+1) CHAMBRE COMPOSÉE
 - LA LONGUEUR TOTALE EST ≤ À 80 CM
 - LA LONGUEUR DU CANON EST ≤ À 60 CM
 - LA CROSSE N'EST PAS FIXE
- [...]

**C** SOUMISES À DÉCLARATION

- ARMES D'ÉPAULE À UN COUP PAR CANON
- ARMES SEMI-AUTOMATIQUES À CHARGEUR INAMOVIBLE D'UNE CAPACITÉ ≤ À 3 COUPS
- ARMES À RÉPÉTITION MANUELLE D'UNE CAPACITÉ ≤ À 11 COUPS
- ARMES NEUTRALISÉES
- FUSILS À POMPE À CANON RAYÉ CALIBRES : 8, 10, 12, 14, 16, 20, 24, 28, 32, 36 ET 410
AYANT TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
 - UNE CAPACITÉ ≤ À 5 COUPS (4+1) CHAMBRE COMPOSÉE
 - LA LONGUEUR TOTALE EST STRICTEMENT > À 80 CM
 - LA LONGUEUR DU CANON EST STRICTEMENT > À 60 CM
 - LA CROSSE EST FIXE
- [...]

**D** LIBRES

- GÉNÉRATEURS AÉROSOLS ≤ À 100ML
- ARMES HISTORIQUES AVANT 1900 NON CLASSÉES PAR ARRÊTÉ
- ARMES À AIR COMPRIMÉ AVEC UNE PUISSANCE > À 2 JOULES ET < À 20 JOULES
- MATRAQUES, TONFAS
- [...]



COURS 2

CÔNE DE SÉCURITÉ

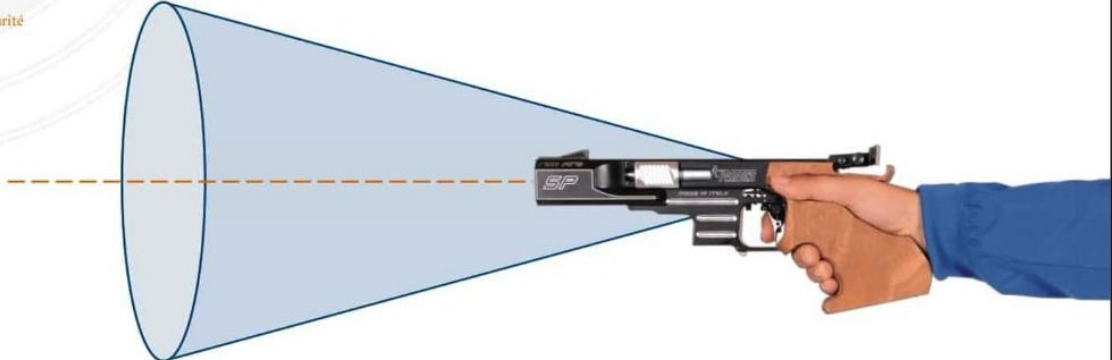




Cône de sécurité

Un cône de sécurité doit être respecté lors de la manipulation de l'arme. L'axe de ce cône doit toujours être parallèle au sol et perpendiculaire aux cibles durant l'action de tir.

Cône de sécurité



FORMATION CERTIFICAT DE COMPÉTENCES CAC – VERSION 6 – 03.10.2020

Ce document est la propriété intellectuelle de la FFT. Il ne peut être répliqué, reproduit, modifié ou communiqué sans son autorisation.

33

COURS 3

DISCIPLINES ET ÉPREUVES



Disciplines et épreuves

BC2

La FFTir agit par délégation du ministère des Sports. Elle est membre :

- ✓ du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF),
- ✓ du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF),
- ✓ des fédérations olympique et paralympique internationales,
- ✓ de plusieurs fédérations mondiales.

Elle organise des pratiques sportives de loisir ou de compétition, adaptées à un très large public (12 disciplines, 15 épreuves olympiques et 13 paralympiques) : jeunes, adultes, seniors, féminines, personnes en situation de handicap.



COURS 4

DRAPEAU DE SÉCURITÉ



Drapeau de sécurité BC1

Des drapeaux de sécurité constitués d'un matériau orange fluorescent, ou d'une couleur lumineuse similaire, doivent être insérés en tout temps dans les armes, sauf lorsque des règles de tir autorisent qu'ils soient retirés.

Ils doivent avoir une partie s'insérant dans la chambre pour prouver qu'elle est vide :

- ✓ armes à air comprimé : le drapeau doit dépasser de 10 cm de part et d'autre du canon,
- ✓ armes à feu : le drapeau doit dépasser uniquement côté culasse.

Utilisation du drapeau de sécurité avec un pistolet

une carabine



COURS 5

INCIDENT DE TIR





Incident de tir

Un incident de tir correspond à tout mauvais fonctionnement de l'arme empêchant le tir d'un projectile. Le responsable de pas de tir prépare les tireurs à y faire face et solutionne cette situation en respectant les règles de sécurité.

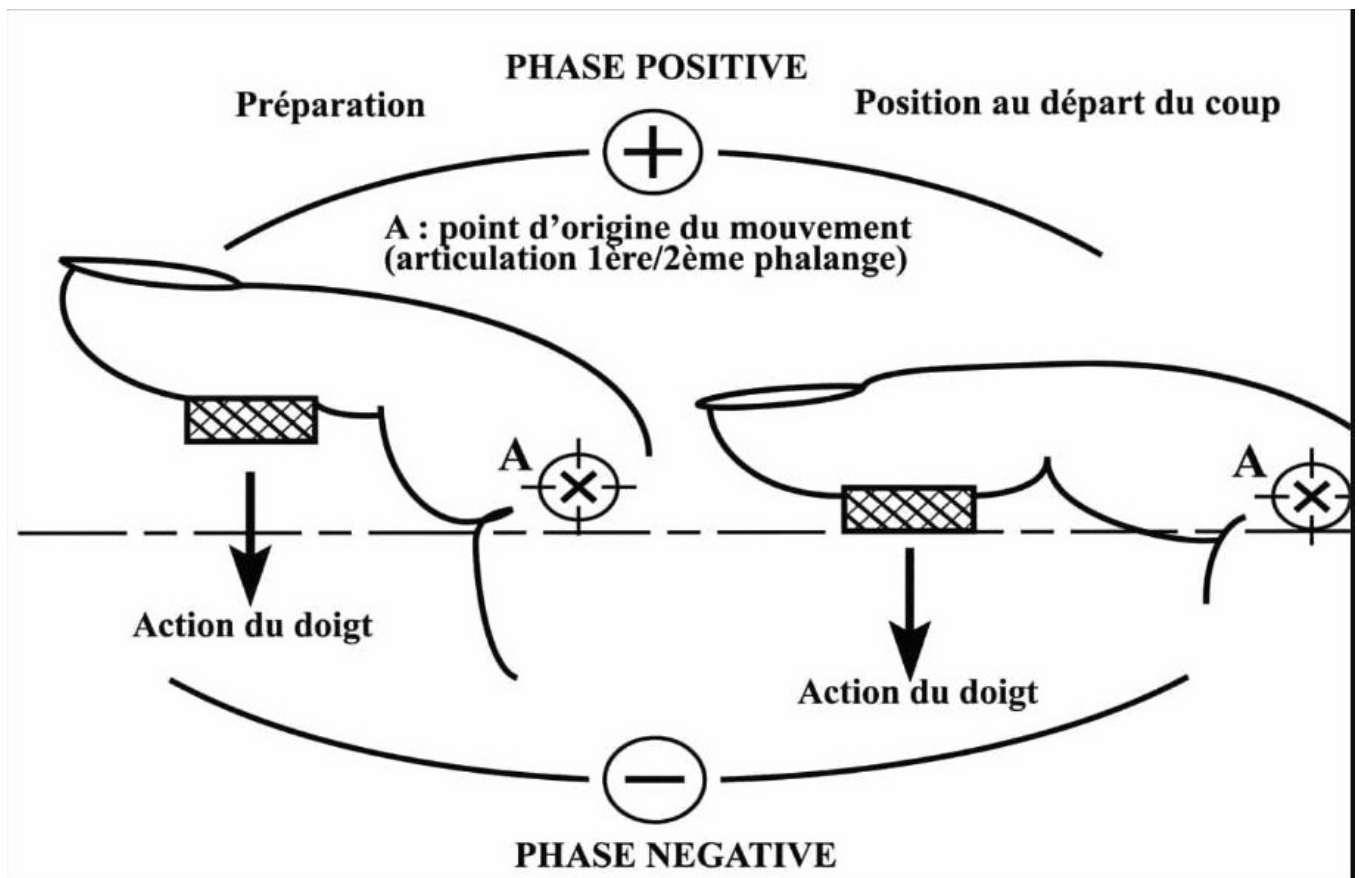
Dès qu'un tireur constate en cours de tir que le coup ne peut plus partir, que le mécanisme ait ou non fonctionné, il doit adopter le comportement suivant (procédure avec un pistolet) :

- ✓ arrêter son action de tir et enlever l'index de la queue de détente tout en gardant le canon strictement dirigé vers les cibles,
- ✓ lever haut le bras et la main libre pour attirer l'attention du responsable de pas de tir,
- ✓ tenir le pistolet, le canon dirigé vers les cibles,
- ✓ attendre l'arrivée du responsable de pas de tir avec le bras libre levé,
- ✓ en aucun cas, le tireur intervient sur l'arme sans l'aval du responsable de pas de tir.



COURS 6

LE LÂCHER



LE STOCKAGE DES ARMES

LES ARMES DE CATÉGORIE C

Le stockage des armes de catégorie C doit se faire :

- Soit dans un coffre-fort
- Soit en démontant une pièce rendant l'arme inutilisable immédiatement
- Soit muni d'un dispositif d'anti-enlèvement



Le stockage des munitions de catégorie C doit se faire :

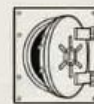
- Être conservées séparément de l'arme de façon à en interdire le libre accès
- Peut être aussi stocker dans le coffre avec l'arme (mais sans obligation)



LES ARMES DE CATÉGORIE B

Le stockage des armes, munitions et éléments d'arme de catégorie B

- ! L'ensemble doit être **OBLIGATOIREMENT** stockés dans un coffre-fort, armoire forte ou chambre forte



COURS 8

LIGNE VISÉE ET LIGNE DE MIRE

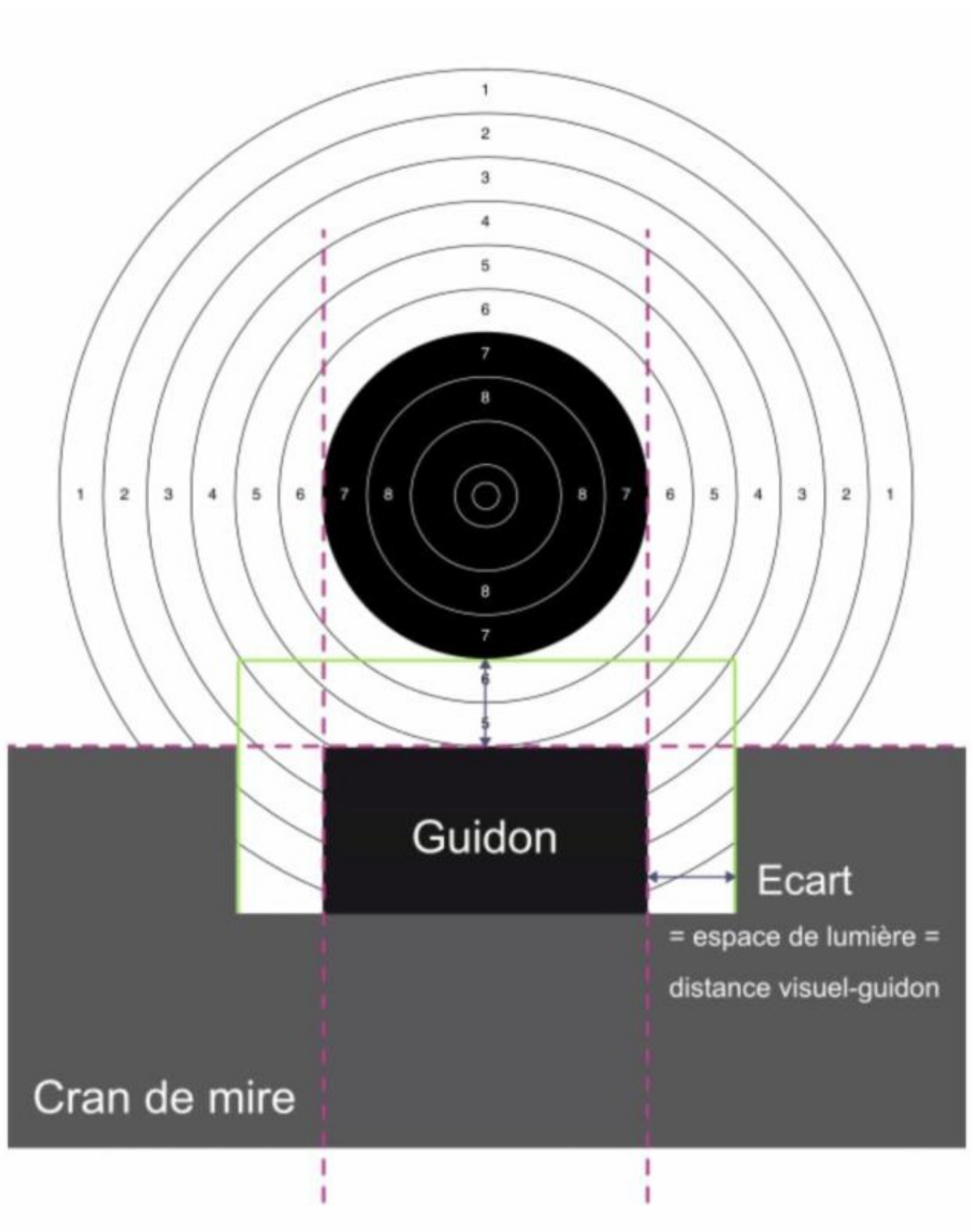


COURS 9

NOMENCLATURE PISTOLET



PROPORTION VISÉE



RÈGLEMENT ARRÊT DE TIR



RÈGLES ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ



COURS 13

TRANSPORT DE L'ARME



COURS 14

LA VISÉE

Principe de Visée Optique - Point Focal Correct

OPTIMAL FOCUS (correct technique)



Bon

Mise au point sur le guidon et la hausse



La cible est floue

✗ SUBCONSCIOUS TRAP (common error)

Mauvais

Mise au point sur la cible



Mauvais

Les organes de visée sont flous

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour tout élément non assimilé dans ces fiches, n'hésitez pas à demander aux moniteurs du stand.

Adresse	Route des carrières, Lieu-dit les espérères, 66390 Baixas
Horaires	Mardi – Samedi : 10h – 18h
Téléphone	04 68 50 32 96
Email	ausainthubert66@sfr.fr

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- Livret de formation FFTIR :
<https://armurerie-perpignan.fr/wp-content/uploads/2026/08/Livret-de-formation-FFTIR-compresse.pdf>
- Manuel initiation :
<https://armurerie-perpignan.fr/wp-content/uploads/2026/08/MANUEL-INITIATION-compresse.pdf>
- Fiche inscription Stand Baixas :
<https://armurerie-perpignan.fr/wp-content/uploads/2026/08/Fiche-inscription-Baixas-PDF-compresse.pdf>

Source : armurerie-perpignan.fr/nos-cours/ — document généré automatiquement pour un usage personnel, sans valeur contractuelle.